

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

**L'Association des Personnels et des Élèves de l'École Nationale de l'Administration
Pénitentiaire**

Domiciliée au 440, avenue Michel Serres, 4700 AGEN

Représentée par

Elodie Lambert-Barbot

En sa qualité de Présidente

Dûment habilité aux fins des présentes ci-après dénommée « APE ENAP »

d'une part

&

SAS LF KARTING

N° SIRET 88184326200018

Domicilié au : lieu dit Ramonde 47 390 LAYRAC

Représentée par : FORNY JEROME

En sa qualité de : GERANT

Dûment habilité(e) aux fins des présentes ci-après dénommée : SAS LF KARTING

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat commercial établi entre l'APE ENAP et LF KARTING

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'APE ENAP

- Promouvoir le partenariat avec LF KARTING auprès de ses adhérents.
- Assurer la communication sur les offres promotionnelles et autres opérations commerciales de LF KARTING
- Communiquer sur les termes de nos accords lors d'arrivée de nouveaux élèves et de nouveaux personnels sur le site de l'ENAP.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LF KARTING

- Fournir à l'APE ENAP tous les supports et informations nécessaires à sa promotion et à la réalisation des clauses de la présente convention.
- Fournir un « code partenaire » tous les ans.
- Garantir les réductions systématiques suivantes, exclusivement aux détenteurs d'une carte APE ENAP en cours de validité (voir spécimen à la fin de ce document) :

KART RT8 9CV (dès 12 ans) : 13€ la session de 10 minutes (prix public 17€)

KART KIDS (7 à 11 ans) : 10€ la session de 10 minutes (prix public 14€)

KART SR5 14cv (dès 10 ans) : 19€ la session de 10 minutes (prix public 23€)

KART BIPLACE (dès 3 ans accompagné d'un adulte) : 18€ la session de 10 minutes (prix public 20€)

TARIFS ACHATS BILLETTERIE premier achat de 100 tickets par souches de 25 :

KART RT8 9cv : 11€ le ticket session de 10 minutes / KART KIDS : 9€ le ticket session de 10 minutes /SR5 14cv : 17€ le ticket session de 10 minutes

ARTICLE 4 : DURÉE

- La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.
- Elle est contractée pour un an et est renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

- En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 6 : LITIGE

- En cas d'inexécution partielle ou totale de la présente convention, et après que toute tentative d'arrangement amiable ait été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Établie en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à LAYRAC ,

Le 19 MAI 2022

Pour l'APE ENAP (*),

Lu et approuvé

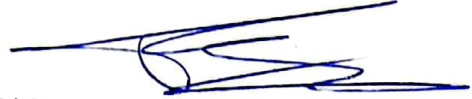
Elodie Lambert, Présidente



Pour LF KARTING

Son représentant : FORNY JEROME

Lu et approuvé



SAS LF Karting
Siret : 881843262 RCS
RN21 Ramonde
47390 Layrac
Tel: 05-53-87-84-52



(*) Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »